

Conseil municipal du 24 juin 2019

Rapport de présentation du Compte Administratif 2018

Rapporteur : Jean-Michel EON

Sommaire

PREAMBULE : RAPPEL DE LA PROCEDURE BUDGETAIRE.....	3
1. LES PRINCIPALES REALISATIONS BUDGETAIRES 2018	4
1.1 LA POLITIQUE EDUCATION/JEUNESSE	4
1.2 LA POLITIQUE CULTURELLE.....	5
1.3 LA POLITIQUE SPORTIVE.....	6
1.4 LES POLITIQUES SOLIDARITES/COHESION SOCIALE ET PETITE ENFANCE	6
1.5 LA POLITIQUE DE RELATION AUX USAGERS	6
1.6 LE SOUTIEN AUX ACTEURS DE LA VIE LOCALE	7
1.7 LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	7
1.8 LA GESTION DES RESSOURCES INTERNES	7
2. PRESENTATION DES EQUILIBRES FINANCIERS DE L'EXERCICE 2018	9
2.1 EVOLUTION DES EQUILIBRES FINANCIERS	9
2.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11
2.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT	19

Préambule : Rappel de la procédure budgétaire

Le vote du compte administratif est un temps fort de la vie d'une collectivité locale. Ce dernier retrace l'ensemble des dépenses effectivement mandatées et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire.

Plus qu'un compte rendu de gestion de l'ordonnateur à l'assemblée délibérante, il traduit les réalisations effectives, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans le cadre des politiques menées par la collectivité.

Il permet par ailleurs d'apprécier la santé financière d'une collectivité dans l'évolution des équilibres budgétaires et comptables, et dans le résultat dégagé, qui permet de financer les investissements futurs.

L'approbation du compte administratif intervient après l'approbation du compte de gestion du trésorier, avec lequel il doit strictement être en cohérence, et avant l'affectation des résultats au budget n+1, au travers du budget supplémentaire.

Le présent rapport s'attache à présenter, en complément de la maquette budgétaire réglementaire, les principales réalisations par politique publique pour l'année 2018, ainsi que l'équilibre des comptes par section de l'exercice budgétaire.

1. Les principales réalisations budgétaires 2018

Le compte administratif 2018 s'inscrit dans une continuité d'action et de projets par rapport aux années précédentes, en s'appuyant sur les priorités et « fils rouges » qui caractérisent l'action municipale depuis le début du mandat. Il est, cette année encore, la traduction financière de la mise en œuvre d'un projet politique cohérent, en phase avec une ville en mouvement, et qui inscrit le service public et l'usager au cœur de ses préoccupations.

Par ailleurs, l'exercice 2018 se caractérise par une consolidation de la bonne santé financière de la collectivité, se traduisant par l'amélioration des principaux indicateurs de gestion, et notamment des capacités d'épargne. Ces résultats encourageants confortent les choix de gestion opérés par la municipalité, et permettent la poursuite du programme pluriannuel d'investissement dans des conditions financières favorables et parfaitement maîtrisées.

La présentation des principales réalisations budgétaires de l'exercice 2018 par politique publique traduit de manière concrète l'engagement de la ville auprès de l'ensemble de nos concitoyens mais aussi, plus largement, auprès de tous les acteurs de la vie locale, et notamment des associations, dont les actions et projets s'inscrivent parfaitement en cohérence et en complémentarité avec ceux de la municipalité.

1.1 La politique éducation/jeunesse

Au regard de l'importance des moyens financiers engagés en 2018 au titre de la politique éducative, la municipalité réaffirme, une année de plus, la priorité donnée à la qualité d'accueil des enfants, à leur bien-être, à leur éveil et épanouissement, ainsi qu'à leur réussite éducative. Couëron se veut une ville accueillante pour les familles et sa population scolaire croît régulièrement.

C'est ainsi qu'au titre du fonctionnement des écoles, ainsi que des accueils péri-éducatifs et de loisirs, les réalisations financières constatées en fonctionnement s'élèvent à **6 627 166 €**, comprenant les fournitures et prestations de services requises, les dépenses de fluides et de personnel des agents travaillant dans les écoles et à la restauration, ainsi que les autres contributions obligatoires. Ce montant représente **31,67%** des dépenses globales de fonctionnement.

Hors charges de personnel, les dépenses constatées s'établissent en détail comme suit :

- Soutien à l'enseignement primaire public (dotations en matériel/fournitures scolaires, animations et sorties scolaires, hors participation obligatoire versée à l'OGEC) : 213 854,76 €
- Ateliers éducatifs, accueils périscolaires et ALSH du mercredi après-midi : 168 960,41 €

Ces activités ont été encadrées par près de 130 agents pour un coût de personnel s'élevant à **3 671 823,92 €**.

S'agissant de la restauration collective, le compte administratif fait ressortir un montant de **2 126 230 €**, dont 1 522 361 € de dépenses de personnel, 58 919 € de fluides, et 544 949 € de fournitures et prestations de services, intégrant le contrat de restauration avec la société Restoria.

Les autres contributions obligatoires dues au titre de la politique éducation s'élèvent à **263 285,86 €** et se déclinent comme suit : 240 767,46 € de participation de la Ville au fonctionnement de l'école privée Saint-Symphorien, et 22 518,40 € au titre des charges de fonctionnement des enfants couëronnais scolarisés hors commune.

Par ailleurs, les activités proposées par le service enfance jeunesse ont mobilisé des crédits à hauteur de **125 935,68 €** (fonctionnement et investissement), dont 105 934 € de dépenses de personnel.

Les recettes liées aux services proposés se sont élevées à **2 640 875 €** et se décomposent ainsi :

- **1 573 133 €** de participation des familles aux services scolaires, périscolaires et de restauration
- **8 938 €** de participation familles aux autres activités proposées par le service enfance/jeunesse
- **390 245 €** de participation de la CAF au titre de la PSO (prestation de service ordinaire)
- **548 479 €** de participation de la CAF au titre du contrat enfance/jeunesse
- **103 567 €** de dotation de l'Etat (fond de soutien des rythmes scolaires)
- **16 513 €** de participation des autres communes aux enfants scolarisés à Couëron.

En matière d'investissement, **près de 80%** des dépenses d'équipements ont été consacrées à la politique éducation/jeunesse, ce qui s'explique en premier lieu par la livraison du nouveau groupe scolaire Jean Zay dans le quartier des marais, à la rentrée scolaire 2018 : **2 534 612,69 €** de crédits de paiement au titre de l'exercice 2018, soit environ 30% du montant total de l'opération, y ont été consacrés.

Pour le reste, c'est un crédit de **532 444,46 €** qui a été mobilisé dans le cadre du programme d'investissement consacré aux écoles, et en particulier pour :

- l'amélioration, la sécurisation, et l'entretien/réfection des équipements et du patrimoine bâti scolaire : **400 400,54 €**, dont 270 000 € concernant la réfection de la toiture de l'école Paul Bert
- la mise en œuvre de la solution numérique des écoles (SNUMEC) : **72 467,59 €**
- le renouvellement des matériels, mobiliers scolaires, périscolaires, et de restauration : **59 576,33 €**

Enfin, les subventions versées par la commune aux principaux partenaires associatifs, qui œuvrent, dans un esprit de solidarité, à la mise en œuvre de la politique enfance/jeunesse, se sont élevées comme suit :

- Amicale laïque Couëron centre : **234 894 €** au titre de l'ALSH
- Centre socio-culturel Pierre Legendre : **178 890 €**
- Centre socio-culturel Henri Normand : **166 246 €**.

1.2 La politique culturelle

La ville a continué en 2018 à soutenir la diversité de l'offre et des actions culturelles sur le territoire, ainsi que son accessibilité au plus grand nombre, contribuant ainsi à une dynamique culturelle forte en phase avec les orientations municipales et en complémentarité avec l'action métropolitaine.

Le compte administratif fait part d'un montant de **1 684 667,79 €** (fonctionnement et investissement), intégrant les différents projets et actions culturelles réalisées, dépenses de personnel et de fluides dédiées à la politique culturelle, ainsi que le soutien aux initiatives locales culturelles, soit **7,77%** des dépenses de fonctionnement, et **2%** des dépenses d'investissement.

Ces crédits se déclinent principalement de la manière suivante :

- **Action culturelle transversale**, intégrant notamment le dispositif d'éducation culturelle et artistique touchant l'ensemble des enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville au travers de la diffusion de spectacles, d'itinéraires et d'actions de sensibilisation : **305 572 €**, auxquels il convient d'ajouter **191 390 €** de subventions aux associations culturelles, en particulier l'école de musique.
- **Lecture publique** (renouvellement des collections, développement des usages numériques, actions culturelles autour de la lecture publique, personnel, fluides,...) : **701 806 €**
- **Spectacle vivant** (saison culturelle du Théâtre Boris Vian, accueil de compagnie en résidence, personnel, ...) : **281 789 €**
- **Patrimoine culturel** : **205 232 €**

1.3 La politique sportive

Couëron est une ville sportive, caractérisée par le nombre et la diversité des associations qui œuvrent dans ce domaine et rassemblent plus de **6000** licenciés. La ville a conforté en 2018 sa politique sportive par un accompagnement volontariste notamment au travers de l'entretien et de la mise à disposition des nombreuses infrastructures existantes, mais également par un soutien renouvelé aux différents partenaires associatifs.

En 2018, le compte administratif constate un montant de **1 804 169 €** (fonctionnement et investissement) au titre de la politique sportive, soit **8,27%** des dépenses de fonctionnement, et **2%** des dépenses d'équipement :

- Fonctionnement de la piscine municipale : fournitures et prestations de services requis, fluides et dépenses de personnel : **583 194 €**
- Fonctionnement des autres installations sportives (terrains et gymnases) : fournitures et prestations de services, fluides et dépenses de personnel : **1 025 431 €**
- Subventions aux associations sportives : **123 161 €**
- Travaux de réfection, de sécurisation et de maintenance des infrastructures sportives (vestiaires Stade Auray, arrosage Frémondrière, clôture complexe René Gaudin,...) : **58 633 €**
- Renouvellement des matériels et mobiliers sportifs : **13 750 €**

1.4 Les politiques solidarités/cohésion sociale et petite enfance

En cohérence avec le contexte socio-économique de la commune, et au travers des services proposés et de son dispositif d'aide, les politiques solidarités et petite enfance portées en 2018 par le CCAS ont continué de répondre aux besoins d'une population fragilisée du fait du vieillissement démographique, de l'évolution des structures familiales, ou d'accidents dans les parcours de vie.

Les résultats du compte administratif 2018, approuvés par le Conseil d'Administration du CCAS en mai dernier confirment la gestion rigoureuse du CCAS qui peut s'appuyer sur un maintien à un niveau élevé de ses recettes propres (hors subvention communale) et sur une maîtrise de ses dépenses courantes et de ses charges de personnel.

L'équilibre des comptes reste majoritairement assuré par la contribution du budget de la ville au fonctionnement du CCAS, qui s'est élevée à 1 400 000 € en 2018, soit 64,99% des recettes totales du CCAS, ce qui conforte le soutien important et renouvelé de la municipalité à la mise en œuvre de sa politique de cohésion sociale et de solidarité en faveur des personnes les plus vulnérables.

1.5 La politique de relation aux usagers

La ville porte une attention particulière à la qualité d'accueil des usagers, à l'accessibilité des différents services publics proposés, et plus globalement au traitement des demandes de proximité, qu'elles relèvent de compétences communales ou métropolitaines.

Le compte administratif traduit cette volonté d'inscrire l'usager au cœur d'une politique qui n'a de cesse d'évoluer en lien avec l'évolution des pratiques et la modernisation des outils numériques mis à disposition (site internet, espace e-dem@rches en ligne,...).

En 2018, le montant consacré au titre de la politique de relation aux usagers s'établit à **570 959 €**, déclinant notamment en investissement (134 501 €), plusieurs dépenses relatives à la mise en accessibilité des équipements au titre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP), l'achèvement des travaux du bâtiment de la Fonderie, ainsi que divers travaux de sécurisation, de réaménagement de sites, services, et salles municipales mis à disposition des usagers.

1.6 Le soutien aux acteurs de la vie locale

Avec 150 associations actives, soit près de 10 000 adhérents, la vitalité associative de la commune constitue une singularité que la municipalité continue de promouvoir et de soutenir sur un plan financier, logistique et humain. En 2018, c'est ainsi 120 structures qui ont bénéficié de subventions de fonctionnement et/ou exceptionnelles pour un montant total de 1 090 465,91 €.

1.7 La politique d'aménagement du territoire et cadre de vie

La politique aménagement du territoire et cadre de vie répond à plusieurs problématiques liées à la gestion spatiale du territoire communal dans ses dimensions stratégiques (outils d'aménagements et de planification), opérationnelle et réglementaire (urbanisme, occupation du domaine public,...) mais aussi en matière de gestion de l'espace public, par la création d'aménagements ou l'entretien des espaces verts et naturels participant à la qualité de vie de la commune.

Les orientations définies en la matière intègrent également l'attention portée par la municipalité au bien vivre ensemble, en veillant à la tranquillité publique par le respect et la mise en œuvre d'actions de prévention des risques et de protection de la population.

S'agissant des moyens humains, actions et contributions municipales constatées au titre de la politique d'aménagement du territoire et cadre de vie, le compte administratif 2018 relate les montants suivants :

- **Espaces verts et naturels : 1 339 411,01 €** en fonctionnement : 272 331,01 € de fournitures et prestations de services, et 1 067 080 € de dépenses de personnel, et **152 633,72 €** en investissement, dont 85 087,53 € pour l'aire de jeux des bords de Loire.
- **Aménagement urbain et action foncière : 662 438,40 €**, dont 101 630,53 € de charges générales, 399 361,96 € de dépenses de personnel, et 160 742,91 € au titre du prélèvement loi SRU,
- **Prévention et tranquillité publique : 166 086,34 €**

1.8 La gestion des ressources internes

La mise en œuvre des politiques publiques ci-dessus s'appuie sur des fonctions supports dont les missions principales sont d'optimiser le fonctionnement et les ressources financières, humaines et patrimoniales de la collectivité, et ceci afin de concilier au mieux la qualité, le coût, et les conditions de travail dans une vision prospective et durable.

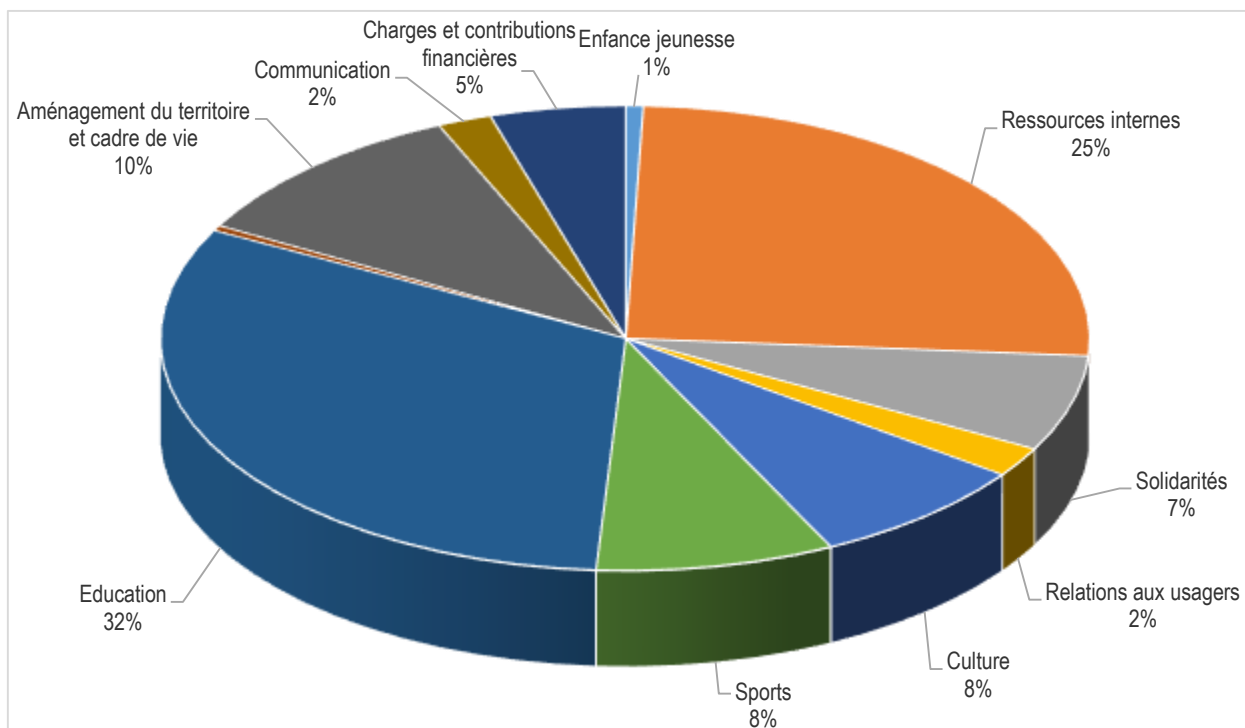
Ces fonctions supports concernent principalement les finances et la commande publique, les ressources humaines, les systèmes d'information, les moyens généraux, la mission organisation et performance, et le patrimoine bâti, et représentent un montant de **3 697 196 €** au compte administratif 2018, intégrant, en fonctionnement, les fournitures, prestations de services requises, et charges de personnel.

Parallèlement, la municipalité poursuit, de manière volontariste, la mise en œuvre d'un programme d'entretien et de rénovation du patrimoine bâti existant, pour lequel la municipalité accroit ses efforts en 2018 au regard des enjeux de maîtrise des consommations énergétiques, de conformité réglementaire et de sécurité des bâtiments, et d'amélioration des conditions d'usage des équipements municipaux.

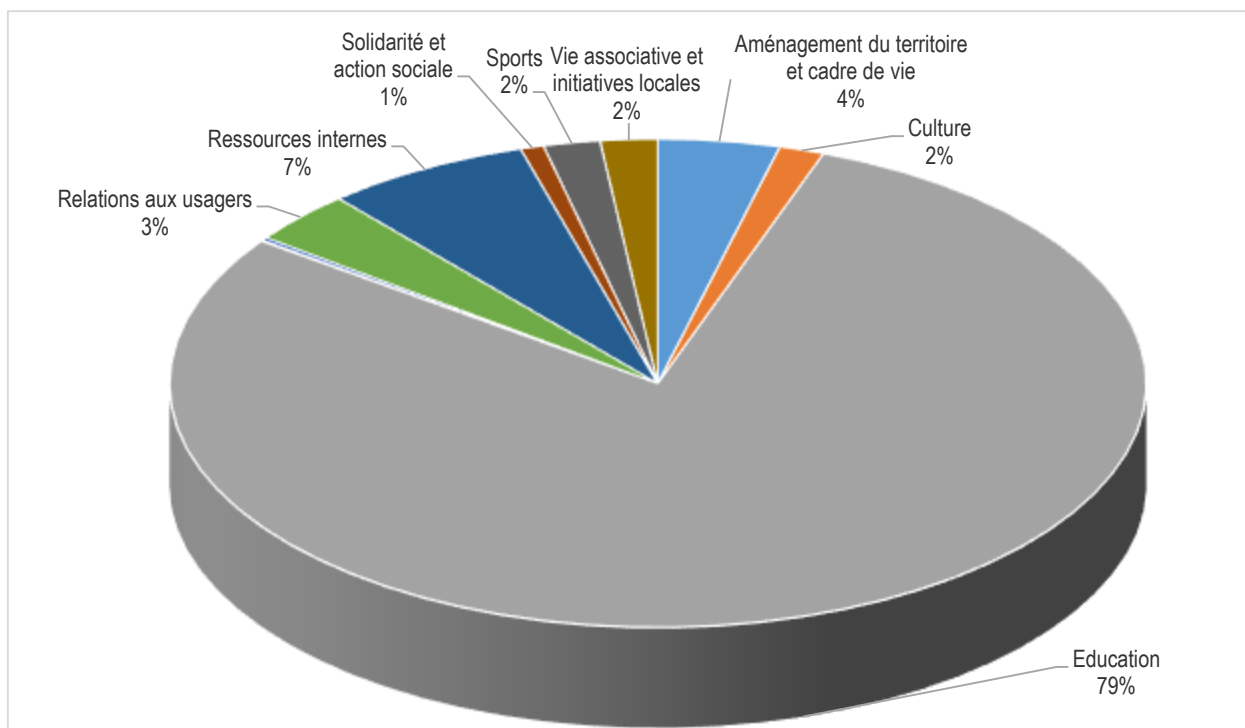
Enfin, la mise en œuvre des politiques publiques ci-dessus ne saurait se faire sans un système d'information maîtrisé et performant, qui constitue un enjeu stratégique dans l'optimisation des processus de travail en interne, la maîtrise de l'information et dans le développement des services aux usagers.

Sur ces deux points, et de manière complémentaire à l'ensemble des coûts déjà déclinés ci-dessus dans les différentes politiques publiques, le compte administratif 2018 fait ressortir un montant de **263 228 €** en investissement.

Graphique 1 : Déclinaison des dépenses de fonctionnement par politiques publiques



Graphique 2 : Déclinaison des dépenses d'équipement par politiques publiques



2. Présentation des équilibres financiers de l'exercice 2018

Cette deuxième partie du rapport a pour objectif de présenter les principaux ratios permettant d'apprécier la santé financière de la collectivité, et de détailler par chapitre budgétaire les évolutions et taux de réalisation constatés, en fonctionnement et en investissement, sur une échelle pluriannuelle.

2.1 Evolution des équilibres financiers

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Recettes courantes de fonctionnement	22 121 557,76	22 740 240,98	22 440 777,11	22 940 406,42	23 980 913,26
Dépenses courantes de fonctionnement	19 241 061,30	19 319 730,41	19 666 539,57	20 503 278,91	20 630 526,00
Épargne de gestion courante	2 880 496,46	3 420 510,57	2 774 237,54	2 437 125,51	3 350 387,26
Charges financières	375 746,56	364 643,49	315 149,71	284 866,98	274 643,92
Produits financiers	10 431,24	0,00	23 410,38	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	43 454,95	38 474,80	81 349,72	24 767,24	24 844,63
Produits exceptionnels	98 562,82	51 143,93	97 373,90	175 403,10	276 528,79
Épargne brute	2 570 289,01	3 068 536,21	2 498 522,39	2 302 896,39	3 327 427,50
Capital de la dette	688 505,95	705 523,38	715 150,82	743 448,01	903 302,31
Épargne nette	1 881 783,06	2 363 012,83	1 783 371,57	1 559 448,38	2 424 125,19
Remb capital dette transférée	230 194,35	0,00	0,00	0,00	0,00
Épargne nette corrigée	2 111 977,41	2 363 012,83	1 783 371,57	1 559 448,38	2 424 125,19
Capital restant du	8 311 666,91	7 654 219,75	6 939 068,93	8 930 706,47	8 027 404,16
Capacité de désendettement (en années)	3,23	2,49	2,78	3,88	2,41
Taux d'épargne brute	11,56%	13,46%	11,07%	9,96%	13,72

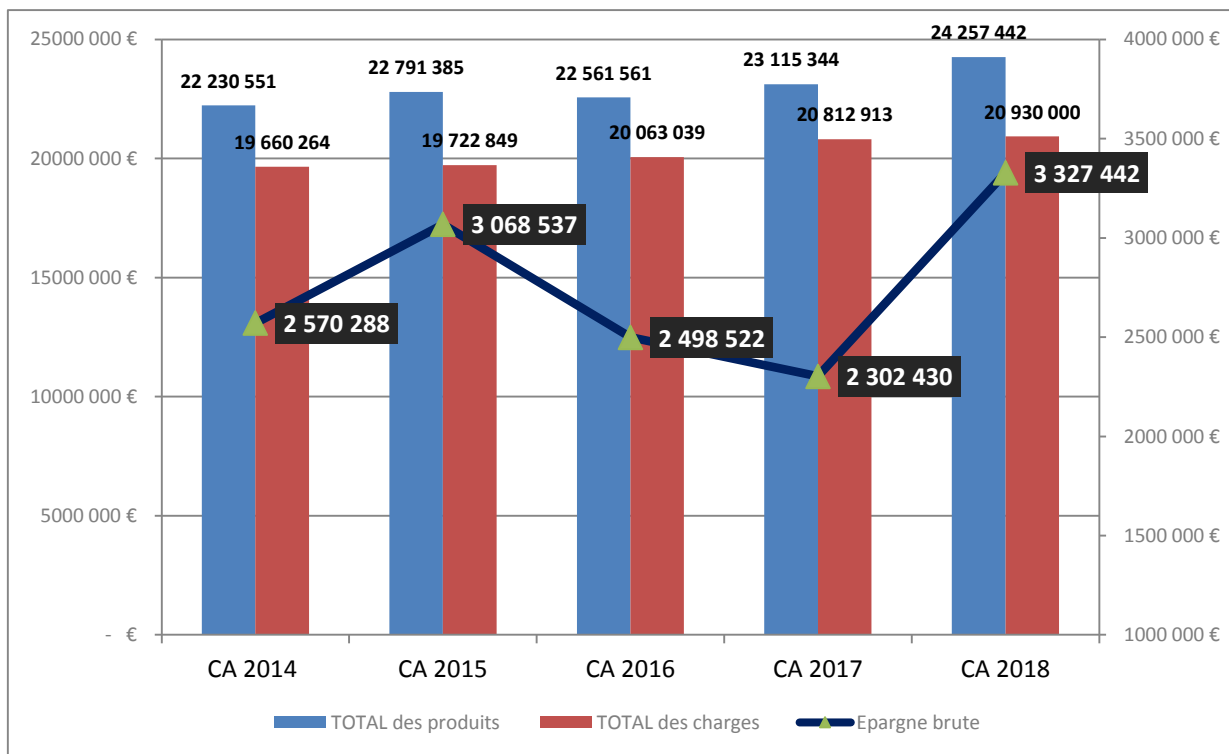
L'exercice 2018 se caractérise par une progression relativement soutenue des recettes réelles de fonctionnement (+4,94%). Cette croissance résulte avant tout d'une dynamique fiscale particulièrement élevée (taxe foncière, taxe d'habitation et autres taxes locales, +5,98%), en lien avec la croissance démographique de la commune. Même en neutralisant les quelques recettes conjoncturelles « exceptionnelles », la progression des recettes est significative (plus de +3% par rapport à 2017), et constitue, dans tous les cas, la dynamique la plus importante depuis le début du mandat.

A contrario, le compte administratif constate une progression relativement contenue des dépenses de fonctionnement (+0,56%), la plus faible depuis le début du mandat. Ces chiffres résultent d'une parfaite stabilisation des charges à caractère général entre 2017 et 2018, d'une progression relativement faible des charges de personnel, et d'une maîtrise des autres charges de gestion de courante.

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement constitue l'épargne brute (graphique n°3 ci-dessous). Celle-ci détermine directement les capacités de la collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, que l'on appelle également épargne nette, sert à financer le programme d'investissement de la Ville.

Compte tenu des éléments ci-dessus, l'exercice 2018 fait part d'une reconsolidation importante des capacités d'épargne de la collectivité, qui reviennent à des niveaux supérieurs à ceux constatés ces dernières années. Le taux d'épargne brute, qui correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement est égal à **13,72%**, ce qui est largement supérieur au seuil plancher critique fixé à 8%.

Graphique 3 : évolution de l'épargne brute



Graphique 4 : évolution de l'épargne nette



2.2 La section de fonctionnement

Les comparaisons 2017/2018 explicitées ci-dessous doivent être étudiées avec beaucoup de prudence. Le compte administratif ne représente qu'une image des comptes arrêtés au 31 décembre qui se fige sur des périmètres de dépenses et de recettes parfois non constants, dans certains cas, d'une année sur l'autre. Les taux de croissance annuels moyens par chapitre sur la période 2014-2018 sont ainsi plus révélateurs des tendances d'évolution qui caractérisent les comptes de la ville.

2.2.1 Les dépenses de fonctionnement

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitres	2017	2018	Différence	Variation
011 - charges à caractère général	4 129 132,74 €	4 131 827,46 €	2 694,72 €	0,07%
012 - charges de personnel	13 098 185,02 €	13 317 067,63 €	218 882,61 €	1,67%
014 - atténuations de produits	237 108,14 €	232 386,91 €	- 4 721,23 €	-1,99%
65 - autres charges de gestion courante	3 038 853,01 €	2 949 244,00 €	-89 609,01 €	-2,95%
66 - charges financières	284 866,98 €	274 643,92 €	-10 223,06 €	-3,59%
67 - charges exceptionnelles	24 767,24 €	24 844,63 €	77,39 €	0,31%
TOTAL	20 812 913,13 €	20 930 014,55	117 101,42 €	0,56%

Le total des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élève à 20 930 014,55 € contre 20 812 913,13 € en 2017, soit une progression relativement faible de 0,56 %.

Les charges à caractère général (chapitre 011), qui regroupent les charges courantes de fonctionnement, sont en parfaite stabilisation (+0,07%), après avoir connu une augmentation relativement marquée en 2017.

La maîtrise de ce chapitre budgétaire, qui comprend pour la plupart un certain nombre de dépenses contraintes (fluides, maintenances contractuelles,...) constituait un enjeu primordial dans l'équilibre global projeté. Sa stabilisation, dans un contexte de budget 2018 resserré, a, de fait, pour conséquence une amélioration du taux de réalisation de ce chapitre (95,59%), ce qui traduit une meilleure évaluation budgétaire mais également une tension croissante sur les budgets des différents services.

Les principaux postes de dépenses sont globalement les mêmes que les années passées :

- dépenses liées aux activités scolaires, péri-éducatives, de restauration et d'ALSH : 927 764,52 €
- dépenses de fluides/énergie (eau, électricité, gaz,...) : 791 211,32 €
- entretien et maintenance des bâtiments communaux (fournitures et prestations de services) : 625 864,95 €
- entretien et maintenance des espaces publics (espaces verts et naturels, terrains de sports,...) : 408 332,75 €
- dépenses liées à la mise en œuvre des politiques culturelles de la Ville : 355 665,46 €
- dépenses liées à l'infrastructure informatique et de téléphonie, à la mise à disposition de matériel informatique et d'outils logiciels (maintenance,...) : 251 598,24 €

A titre indicatif, les charges à caractère général représentent **19,74%** des dépenses, une part identique à celle de 2017 (19,84%).

Evolution des charges à caractère général sur la période 2014-2018 :

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Taux de croissance annuel moyen 2014-2018
4 058 997,48 €	3 872 212,90 €	3 880 166,70	4 129 132,74	4 131 827,46 €	0,45%

Les charges de personnel (chapitre 012) représentent un montant de 13 317 067,63 € en 2018 contre 13 098 185,02 € en 2017.

Ce poste de dépenses représente 63,63% des dépenses totales, une part en légère augmentation par rapport à 2017 (62,93%). Le taux de réalisation de ce chapitre budgétaire s'élève à 98,72%.

Sur ce volet, le compte administratif se caractérise par une progression relativement faible des charges de personnel (+1,67%) qui s'explique principalement par les éléments suivants :

- 1) des vacances de postes liées aux difficultés de recrutement sur certaines fonctions, quelle que soit la catégorie concernée.
- 2) un « glissement vieillesse technicité » (GVT) favorable (effet Noria) en raison de nombreux départs en retraite fin 2017 et en 2018.
- 3) des mesures salariales décidées par l'Etat (mise en suspens du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations), rétablissement du jour de carence, gel du point d'indice), qui ont pour conséquence une évolution globale contenue de la masse salariale.

Pour autant, avec l'instauration en juillet 2018 du RIFSEEP (régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel), la Ville s'inscrit dans une démarche de reconnaissance et de valorisation des agents communaux, ainsi que de renforcement de l'attractivité salariale de la collectivité. Cette refonte du régime indemnitaire a prioritairement porté, en 2018, sur les agents contractuels de catégorie C, qui ne disposaient pas de régime indemnitaire auparavant, et sur les agents effectuant des missions d'accueil à titre principal.

Evolution des dépenses de personnel sur la période 2014-2018 :

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Taux de croissance annuel moyen 2014-2018
11 900 716,58 €	12 256 500,85 €	12 630 846,60 €	13 098 182,02	13 317 067,63	2,85%

Les atténuations de produits (chapitre 014) sont globalement équivalentes entre 2017 et 2018 (232 386,91€ en 2018, contre 237 108,14 € en 2018) en raison de l'infléchissement à la baisse de la contribution obligatoire au FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal, - 6100 €) et de la stabilisation du prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU (160 742,91 €).

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 2 949 244,00 € en 2018 contre 3 038 853,01€ en 2017, soit une nouvelle baisse de 2,95%, après la baisse déjà constatée en 2017 de 1,93%.

Les subventions aux associations sont globalement en hausse, et s'établissent à 1 070 205,41 € (+10 095,41 €). Cette augmentation est liée à l'application des conventions ou engagements avec les

associations concernées, en particulier pour 2018, l'association des Lapins Bleus, le stade couëronnais, et le Comité des œuvres sociales local.

Par ailleurs, comme il est mentionné dans la première partie du rapport, la subvention d'équilibre au CCAS s'élève quant à elle à 1 400 000 €, soit une baisse de 92 000 € par rapport à 2017. La dynamique des autres recettes propres au CCAS (prestations de services, CAF, remboursements sur rémunération du personnel, résultat antérieur reporté), ainsi que la maîtrise des dépenses globales du CCAS, ont nécessité une mobilisation de la subvention d'équilibre de la ville à hauteur de **89,17%** du montant inscrit, soit une diminution de **-6,17%** par rapport à 2017.

Les autres charges de gestion courante correspondent enfin à la contribution au financement obligatoire de l'école privée Saint Symphorien (240 767,46 €), ainsi qu'aux indemnités, cotisations de retraite et frais de formation des élus (193 865,01 €).

A titre indicatif, le taux de réalisation du budget sur ce chapitre est de 92,22%. Les charges de gestion courante représentent 14,09% des dépenses globales de fonctionnement.

Evolution des autres charges de gestion courante sur la période 2014-2018 :

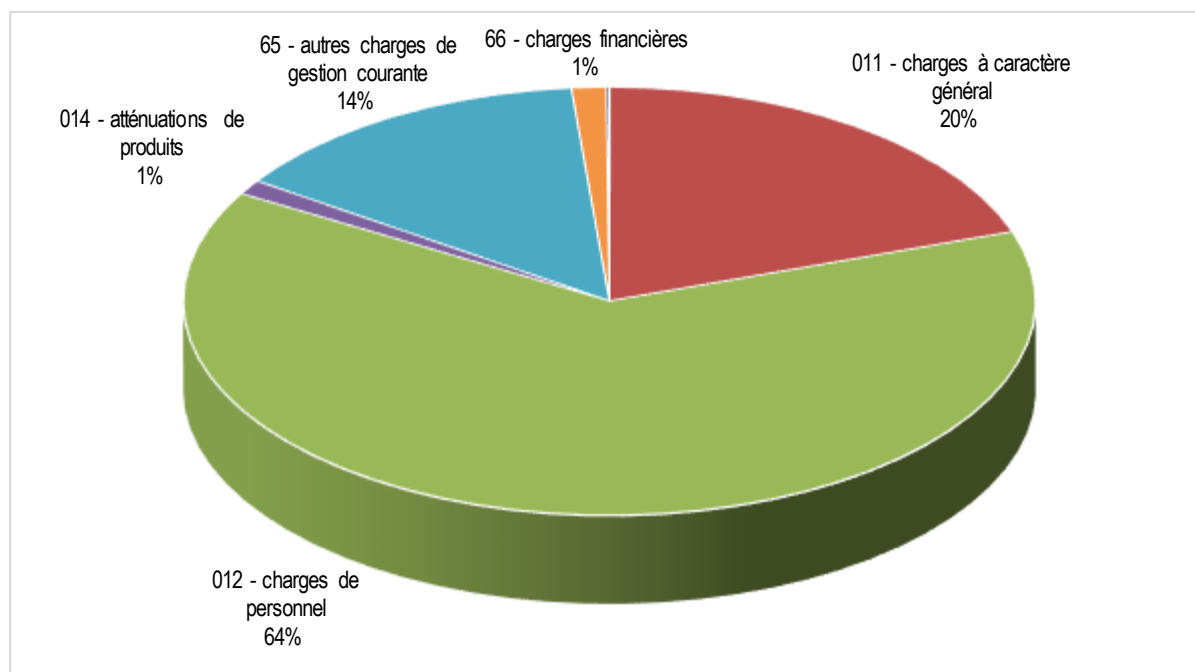
CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Taux de croissance annuel moyen 2014-2018
3 257 407,24 €	3 166 333,66 €	3 098 583,27 €	3 038 853,01	2 949 244,00	-3,26%

Les charges financières (chapitre 66) regroupent les intérêts des emprunts contractés par la Ville. La baisse de 3,59% s'explique par les conditions de contractualisation particulièrement avantageuses de l'emprunt 2017/2018 (taux de 1,2% sur 15 ans), dont les intérêts nouveaux ne viennent pas compenser la baisse des intérêts des anciens emprunts vieillissants, et sur lesquels les échéances comportent majoritairement du remboursement en capital de la dette.

A titre indicatif, le taux de réalisation du budget sur ce chapitre est de 95,03%, et les charges financières représentent 1,31% des dépenses globales de fonctionnement, ce qui reste marginal.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont en parfaite stabilisation entre 2017 et 2018 (24 844,63 € en 2018, contre 24 767,24 € en 2017). Elles correspondent essentiellement aux subventions exceptionnelles accordées aux associations sur des projets/actions ponctuelles.

Les parts 2018 des chapitres budgétaires dans le budget global sont relativement proches de celles constatées aux comptes administratifs 2016 et 2017. La part que représentent les charges de personnel est en légère augmentation (64%) au détriment des autres charges de gestion courante (14%) qui se contractent depuis 4 ans.

Graphique 5 : répartition des dépenses réelles de fonctionnement

2.2.2 Les recettes

Évolution des recettes réelles de fonctionnement

Chapitres	2017	2018	Différence	Variation
013 - atténuation de charges	317 044,53 €	237 713,02 €	-79 331,51 €	-25,02%
70 - produits des services et du domaine	1 434 610,17 €	1 787 565,01 €	352 954,84 €	24,60%
73 - impôts et taxes	16 759 588,87 €	17 522 459,81 €	762 870,94 €	4,55%
74 - dotations, subventions et participations	4 196 239,74 €	4 190 204,69 €	-6 035,05 €	-0,14%
75 - autres produits de gestion courante	232 923,11 €	242 970,73 €	10 047,62 €	4,31%
76 - produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
77 - produits exceptionnels	175 403,10 €	276 528,79 €	101 125,69 €	57,65%
TOTAL	23 115 809,52 €	24 257 442,05 €	1 141 632,53 €	4,94%

Le montant total des recettes réelles de l'exercice 2018 est de 24 257 442,05 € contre 23 115 809,52 € en 2017, soit une augmentation de 1 141 632,53 € (+4,94%). Cette progression, largement influencée par la dynamique des bases fiscales, est la plus importante du mandat.

Les atténuations de charges (chapitre 013) comprennent les remboursements sur rémunérations du personnel (indemnités journalières subrogées ou remboursement de l'assurance du risque statutaire). Ces recettes sont fonction des délais de traitement des dossiers de personnel dans le cadre d'une qualification en congé longue maladie, ou congé longue durée. Les procédures en cours ont permis de récupérer un montant de 237 713,02 €, un montant en net recul par rapport aux années passées, qui est toutefois, en raison des délais, à décorrélérer des indicateurs d'absentéisme de la collectivité.

Ce chapitre budgétaire représente 0,98% dans les recettes de fonctionnement globales.

Les produits des services et ventes diverses (chapitre 70) regroupent l'ensemble des recettes perçues en contrepartie d'un service rendu à la population (restauration, périscolaire, activités sportives et de loisirs, jeunesse, spectacle vivant,...).

Comme les années passées, ces recettes sont largement dynamisées par les produits liés aux activités périscolaires et de restauration, qui continuent leur progression importante en raison de la hausse de la fréquentation, de l'augmentation du quotient moyen des familles recourant aux services, et de l'augmentation du prix plafond lié au taux d'effort.

Il est rappelé également que le budget 2018 procédait à un ajustement technique sur l'année civile de l'encaissement des produits en question, jusqu'alors comptabilisés d'octobre à octobre, pour répondre aux objectifs de rattachement comptable des charges et produits à l'exercice. Le compte administratif comptabilise ainsi 14 mois d'encaissement de ces recettes, ce qui vient mécaniquement amplifier la dynamique déjà constatée par ailleurs.

Cette donnée est d'autant plus importante que les recettes péri-éducatives et de restauration représentent 88,11% des recettes de ce chapitre budgétaire, qui se décompose par ailleurs de la manière suivante :

- Les produits des services de restauration collective : **1 115 904,14 €**
- Les produits liés à l'activité péri-éducative : **457 228,68 €**
- Les produits liés à l'activité sportive et de loisirs : **35 048,10 €**
- Les produits liés aux prestations funéraires (concessions,...) : **31 730,00 €**
- Les produits liés à la valorisation de la mise à disposition de personnel (COS local, associations sportives, budget annexe pompes funèbres) : **30 432,27 €**
- Les produits liés au spectacle vivant : **10 536,50 €**

Le taux de réalisation du budget pour ce chapitre budgétaire est de **108,47%**. Les produits des services et du domaine représentent 7,37% des recettes globales de fonctionnement, une part en légère progression par rapport à 2017 (6,21%).

Les impôts et taxes (chapitre 73) regroupent l'ensemble des impôts perçus par la commune et les compensations d'impôts versées par Nantes Métropole. Le montant comptabilisé sur ce chapitre est de **17 522 459,81 € en 2018** contre 16 759 588,87 € en 2017 soit une augmentation notable de **4,55%**.

L'exercice 2018 (compte administratif) est caractérisé par une dynamique fiscale (TH + TF) **en forte hausse** pour la deuxième année consécutive. Si la dynamique 2017 était principalement liée à **l'augmentation des taux de fiscalité locale** (+4% en janvier 2017), la progression 2018 est due à la seule dynamique des bases, dont la croissance annuelle réelle constatée connaît une hausse significative : **+4,95%** entre 2017 et 2018, soit un produit fiscal complémentaire de **+551 581 €**.

Cette croissance se décline de la manière suivante :

+5,33% sur la taxe d'habitation (contre +2,07% entre 2016/2017), dont 1,24% de revalorisation cadastrale légale.

+4,54% sur la taxe foncière (contre +2,78% entre 2016/2017), dont 1,24% de revalorisation cadastrale légale

Le produit fiscal complémentaire lié aux bases d'imposition a ainsi plus que doublé entre 2017 et 2018, et résulte de deux phénomènes :

- Une augmentation du nombre de locaux et dépendances soumis à l'imposition : +613 locaux entre 2017 et 2018 (+5,88%), soit un total de 11 032 biens taxés.
- Une augmentation de la valeur locative moyenne qui passe de 3 558 € à 3 624 €, soit +1,85%, dont 1,24% de revalorisation cadastrale légale.

Il est rappelé que la municipalité n'a pas augmenté ses taux d'imposition en 2018.

PRODUITS		Produits 2017	Produit 2018	Evolution
	Taxe d'habitation	5 789 515 €	6 098 249 €	+5,33%
	Taxe foncière bâti et non bâti	5 347 729 €	5 590 576 €	+4,54%
	Totaux	11 137 244 €	11 688 825 €	+4,95%

EFFETS 2017		Effet bases	Effet taux	Somme
	Taxe d'habitation	+ 308 734 €	- €	+ 308 734 €
	Taxe foncière bâti et non bâti	+ 242 847 €	- €	+ 242 847 €
	Totaux	+ 551 581 €	- €	+ 551 581 €

Il est à noter que la part 2018 dégrèvée pour la taxe d'habitation (c'est-à-dire prise en charge par l'Etat, en lieu et place du contribuable, suite à la décision d'exonération progressive (en 3 ans) décidée par l'Etat pour environ 80% des contribuables) s'élève à 1 462 169 €, soit près d'1/4 (24%) du produit global de la taxe d'habitation. Cette part devrait s'élever à 52% en 2019, puis à 81% en 2020 à Couëron.

Les autres taxes ont fait l'objet de réalisations à hauteur de **1 676 991,45 €**. Elles comportent notamment :

- Les droits de mutation : **1 016 548,27 €**. Le montant 2018 est en très nette hausse (+183 620,34 €, soit **+22,04%**), et ceci pour la cinquième année consécutive. Cela traduit le maintien à un niveau historiquement élevé des transactions immobilières sur Couëron, qui augmentent en nombre, mais également en montant moyen.
- La taxe sur l'électricité : **378 099,44 €**. L'augmentation de cette taxe est relativement faible par rapport à 2017 (+0,38%), et traduit une relative stabilisation du volume d'électricité distribué par les opérateurs sur le territoire communal.
- La taxe sur les déchets : **115 969,74 €**. Cette recette est assise sur le tonnage de déchets déclaré par l'usine Arc en Ciel. Son montant est en légère augmentation par rapport à 2017 (+5 000,75 €, soit **+4,51%**).
- La taxe sur la publicité extérieure : **92 966,00 €**. Après trois années consécutives de diminution, cette taxe repart en légère hausse en 2018 (+ 3 118 €). Sur une échelle pluriannuelle, on peut toutefois considérer une stabilisation moyenne du volume et de la surface d'enseignes publicitaires taxées pour les entrepreneurs concernés, dont les fluctuations annuelles restent relativement faibles.
- La taxe sur les pylônes électriques : **73 408,00 €**. Ce montant est en légère augmentation (+ 1 550 €, soit +2,16%) par rapport à 2017.

Les reversements de Nantes Métropole

Les participations de Nantes Métropole se traduisent par deux dispositifs dont les modalités ont été définies dans le cadre du pacte financier métropolitain approuvé en décembre 2014 :

- **L'attribution de compensation (AC) : 3 147 356,11 €**. Le montant est contractuellement figé, il est ainsi strictement identique au montant des années précédentes, seul un nouveau transfert de compétences/charges étant susceptible de modifier ce montant.
- **La dotation de solidarité communautaire (DSC) : 962 059 €**. Ce montant est recalculé chaque année au regard des critères d'effort fiscal, d'insuffisance de potentiel fiscal, et d'insuffisance de revenu moyen par habitant. Les montants reversés aux communes sont par ailleurs indexés sur l'évolution annuelle des produits fiscaux métropolitains, ainsi que des dotations et autres allocations perçues par Nantes Métropole. Compte tenu de ces éléments, la DSC est en hausse de 5 523 €, soit une progression de 0,58% par rapport à 2017.

Au final, le taux de réalisation du budget pour ce chapitre (impôts et taxes) est de **103,55%**. Ce chapitre représente **72,24%** des recettes globales de fonctionnement.

Les dotations et participations (chapitre 74) regroupent les dotations et les compensations versées principalement par l'État, mais aussi par la CAF au titre du contrat enfance jeunesse et de la prestation de service ordinaire (PSO).

Elles s'élèvent à **4 190 204,69 € en 2018** contre 4 196 239,74 € en 2017, soit une baisse minime de **-0,14%**. L'exercice 2018 est ainsi caractérisé par la quasi-stabilisation des dotations de l'Etat, dont la diminution constatée en 2018 est sans commune mesure avec les années passées.

Evolution des principales dotations de l'Etat

Libellé	CA 2017	CA 2018	Différence	variation
Dotation Globale de Fonctionnement	2 652 065,00	2 618 206,00	- 33 859,00	- 1,28%
Dotation Nationale de Péréquation	71 716,00	64 544,00	-7 172,00	-10,00%
Allocations compensatrices	390 295,00	395 324,00	5 029,00	1,29%
	3 114 076,00	3 078 074,00	-36 002,00	-1,16%

Contrairement aux trois précédentes années, le compte administratif 2018 n'intègre plus la contribution 2015-2017 au redressement des finances publiques, qui s'était traduit par une perte de 5,5 millions d'euros en cumulé de dotation globale de fonctionnement (DGF) depuis le début du mandat. La diminution résulte ainsi uniquement de l'écèlement de la DGF pour abonder les dispositifs de péréquation (dotation de solidarité rurale (DSR) dotation de solidarité urbaine (DSU)), dont la ville ne bénéficie pas ou plus. Cet écèlement n'est que partiellement compensé par un « effet » gain de population qui vient légèrement amortir la baisse finale.

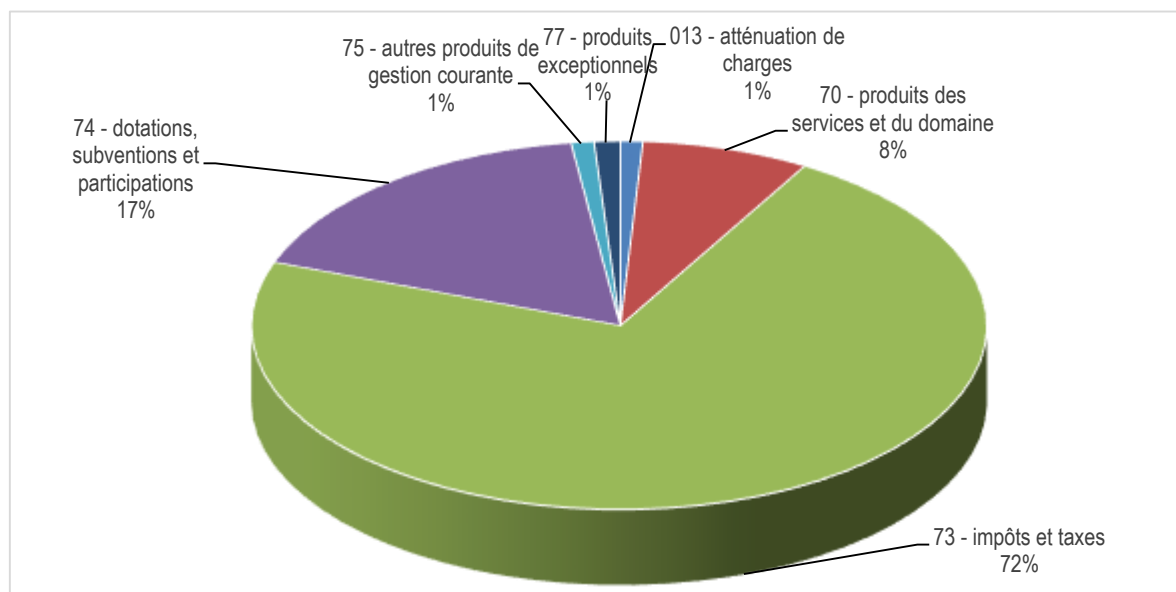
Par ailleurs, à l'instar de 2017, il y a lieu de noter particulièrement le maintien à un niveau élevé des recettes issues du partenariat consolidé avec la CAF, contrat enfance jeunesse (**548 479,49 €**) et prestation de service ordinaire (PSO) (**390 245,39 €**), qui se traduisent par une augmentation globale de 26 608,38 € par rapport à 2017.

Les dotations et participations représentent 17,27% des recettes globales de fonctionnement, dont 12,69% pour les dotations de l'Etat, une part qui continue ainsi de se contracter, même si le rythme de la diminution se ralentit.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont plus marginaux (environ 1%) et se déclinent principalement de la manière suivante :

- Locations de salles communales : **31 860 €**
- Loyers des biens immobiliers mis en location : **143 807,91 €**
- Mise à disposition des équipements sportifs (lycée, collège,...) : **63 326,98 €**

Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont, par nature, très fluctuants d'une année sur l'autre. Les montants 2018 (**276 528,79 €**) correspondent à une régularisation comptable d'une créance dont la ville disposait sur l'amicale laïque (202 511€), à diverses cessions foncières (45 248,21 €), à des remboursements de sinistres par les assurances (6 643,38 €), et à diverses régularisations d'écritures comptables (encaissement d'avoirs, régularisation de rattachements non réalisés,...)

Graphique 6 : répartition des recettes réelles de fonctionnement

La structure du compte administratif 2018 est relativement proche de celle constatée aux comptes administratifs 2016 et 2017. La part des impôts et taxes est stable (72,24% en 2018 contre 72,50% en 2017). L'augmentation des produits du domaine et des services se fait au détriment du chapitre dotations et participations.

2.2.3 Le résultat de fonctionnement

Soldes intermédiaires de gestion	CA 2017	CA 2018	Différence	Variation
Produits de gestion	22 940 406,42 €	23 980 913,26 €	1 040 506,84 €	4,54%
Charges de gestion	20 503 278,91 €	20 630 526,00 €	127 247,09 €	0,62%
Excédent brut de fonctionnement	2 437 127,51 €	3 350 387,26 €	913 259,75 €	37,47%
Résultat financier	-284 866,98 €	-274 643,92 €	10 223,06 €	-3,59%
Résultat exceptionnel	150 635,86 €	251 684,16 €	101 048,30 €	67,08%
Solde d'opérations d'ordre	- 743 708,80 €	-711 063,30 €	32 645,50 €	4,39%
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 559 187,59 €	2 616 364,20 €	1 057 176,61 €	67,80%

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice **s'élève à 2 616 364,20 €**.

Comme il est indiqué ci-dessus, le compte administratif constate une amélioration sensible de l'ensemble des indicateurs de gestion, qui est la résultante d'une progression beaucoup plus nette des recettes que des dépenses en 2018. Elle est la traduction des efforts de gestion opérés depuis quatre ans, et d'une vigilance renforcée en matière d'optimisation des dépenses et des recettes, seuls gages d'une situation financière préservée sur l'ensemble de la période.

Le redressement des comptes en 2018, après deux années 2016 et 2017 « d'effet ciseau » conforte les équilibres financiers et les marges de manœuvres dont la collectivité dispose dans la poursuite des projets municipaux, et notamment dans la mise en œuvre du programme d'investissement en cours et à venir dans les années prochaines.

Résultats de fonctionnement 2014-2018

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
1 651 144,87 €	2 093 046,85 €	1 517 196,02 €	1 559 187,59	2 616 364,20

2.3 La section d'investissement

2.3.1 Les dépenses

Les dépenses d'équipements :

L'exercice 2018 s'apparente à une année d'investissement conséquent, qui fait principalement ressortir la livraison en septembre 2018 du nouveau groupe scolaire Jean Zay dans le quartier des marais, qui représente, comme en 2017, les deux tiers du montant annuel d'investissement.

Le montant 2018 traduit un niveau de dépenses d'équipement de 3 864 076,41 €, portant le montant global d'investissement depuis le début du mandat, à 20 850 156 €, soit une moyenne annuelle de 4,17 millions d'euros par an depuis 2014.

Les principales réalisations en investissement sont détaillées par politique publique dans la première partie du rapport. La répartition par chapitre budgétaire et opérations votées se décline de la manière suivante :

Les dépenses par opération et par chapitre

Opérations / Chapitre	2017	2018
20 - Immobilisations incorporelles	174 000,64 €	157 743,66 €
21 - Immobilisations corporelles	491 122,10 €	349 114,31 €
23 - Immobilisations en cours	1 388 157,92 €	817 165,16 €
TOTAL hors opérations votées	2 053 280,66 €	
125 Groupe Scolaire Jean Zay	4 455 447,63 €	2 534 612,69 €
129 Médiathèque	10 000,00 €	5 440,59 €
TOTAL opérations votées	4 465 447,63 €	2 540 053,28 €
TOTAL dépenses d'équipements	6 518 728,29 €	3 864 076,41 €
16 - Emprunts	744 348,01 €	903 722,31 €
27 Autres immobilisations financières	550,00 €	0,00 €
TOTAL des dépenses réelles	7 263 626,30 €	4 767 798,72 €
040 - Opérations d'ordre	58 068,32 €	46 637,20 €
041 - Opérations patrimoniales	1 534 045,35 €	4 414 043,49 €
TOTAL	8 855 739,97 €	9 228 479,41 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **4 767 798,72 €** intégrant les dépenses d'équipement et le remboursement en capital de la dette.

Le **taux de réalisation** des dépenses d'équipement s'élève à **67,64%** des dépenses inscrites au BP, un taux qui conforte la volonté d'une évaluation au plus juste des crédits inscrits, mais qui a logiquement été conditionné par l'avancée opérationnelle du projet de groupe scolaire, qui a fortement mobilisé les services opérationnels et ressources dans une perspective de livraison de l'équipement pour la rentrée scolaire 2018/2019.

La dette :

Le remboursement en capital de la dette s'est élevé à 903 722,31 €, en nette augmentation par rapport aux années précédentes. C'est le résultat d'un double effet lié :

- à la fois à une dette vieillissante, qui, à échéance constante, mobilise plus de remboursement de capital en fin de période,

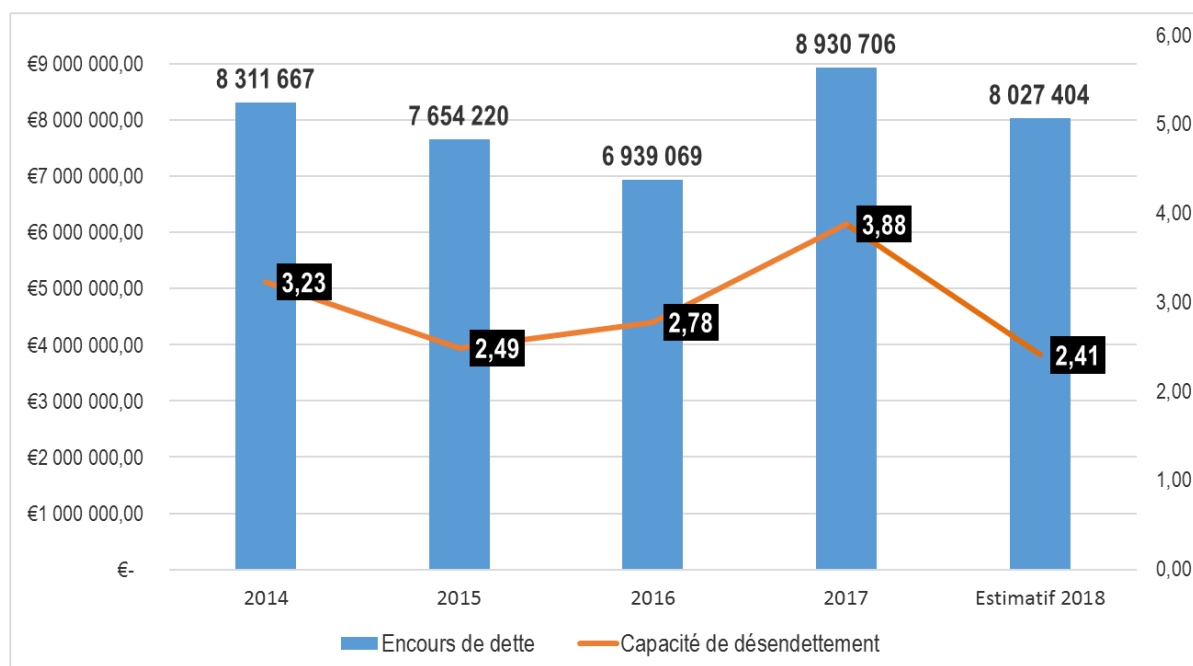
- à la fois à la prise d'effet, en année pleine, d'un nouvel emprunt contracté fin 2017, et mobilisé début 2018, à hauteur de 2,5 millions d'Euros.

De fait, l'encours de dette est réajusté à un montant de 8,027 millions d'euros, soit un endettement par habitant de 386 €, ce qui reste largement inférieur à la moyenne nationale de la strate (1 063 € par habitant).

La capacité de désendettement est, quant à elle, égale à 2,41 années. Cette dernière diminue mécaniquement (amélioration de l'épargne brute conjuguée à une diminution de l'encours de dette), et reste largement inférieure au seuil critique pour une collectivité locale (environ 8 années). Elle confirme que l'endettement reste une marge de manœuvre appréciable dans la mise en œuvre des investissements futurs.

Il est rappelé que la Ville dispose d'une dette parfaitement sécurisée sur un plan contractuel et financier (composée à taux fixe à 100%).

Graphique 7 : Evolution des dépenses d'équipement 2014-2018



Au 31 décembre 2018, **les restes à réaliser en dépenses** étaient d'un montant de **521 646,47 €** se décomposant comme suit :

- ⇒ 66 643,72 € pour les dépenses informatiques correspondant notamment à la mise en sécurité réseaux, et à l'acquisition/renouvellement d'équipements informatiques.
- ⇒ 335 557,62 € de petites opérations de réhabilitation ou d'entretien courant du patrimoine bâti de la ville, dont 1/3 concerne la rénovation de la salle polyvalente de l'Erdurière.
- ⇒ 70 195,13 € de renouvellement/modernisation des équipements/matériels techniques, mobilier et parc automobile de la ville.
- ⇒ 49 250,00 € d'acquisition foncière

2.3.2 Les recettes

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **6 416 540,48 €**.

Le compte administratif 2018 fait apparaître **1 405 588 € de subventions** d'équipement reçues pour les projets en cours, ainsi que **533 161,66 € de FCTVA** perçus sur les investissements n-1.

Il intègre également l'emprunt de **2 500 000 €** contracté fin 2017 et effectivement encaissé au cours du 1^{er} trimestre 2018.

Au 31 décembre 2018, les restes à réaliser en recettes étaient d'un montant de **244 544,90 €** correspondant exclusivement aux subventions restant à percevoir sur les opérations d'investissement (réhabilitation bâtiment la Fonderie, ADAP, réfection toiture Paul Bert, groupe scolaire Jean Zay).

Les recettes par opération et par chapitre

Opérations / Chapitre	2017	2018
10 - Dotations, fonds divers	707 327,03 €	533 161,66 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	3 440 959,70 €	1 975 817,64 €
13 - Subventions	1 069 941,65 €	1 405 588,00 €
16 - Emprunts	21 732,00 €	2 500 680,66 €
20/23 – Immobilisations corporelles/incorporelles	3 456,00 €	1 292,52 €
27 - Autres immobilisations financières	400,00 €	0,00 €
TOTAL des recettes réelles	5 243 816,38 €	6 416 540,48 €
040 - Opérations d'ordre (amortissements)	801 777,12 €	757 700,50 €
041 - Opérations patrimoniales	1 534 045,35 €	4 414 043,49 €
TOTAL des recettes d'ordre	2 335 822,47 €	5 171 743,99 €
TOTAL Cumulé	7 579 638,85 €	11 588 284,47 €

Détail des subventions reçues

Opérations	Montant
Groupe scolaire Jean Zay – Participation financière ZAC – Loire Océan Développement (LOD)	1 400 000,00 €
Restauration et numérisation des plans Tréfinétaux - DRAC	1 700,00 €
Sécurisation/Cloture école Paul Bert – Etat – FIPD	3 888,00 €
TOTAL	1 405 588,00 €

